

Accessibilité du site billetterie

Schéma pluriannuel de 2026 à 2028



Sommaire

Introduction	3
Actions pour 2025-2026	3
Évaluation du site	3
Engagement en matière d'accessibilité	3
Gestion des signalements	3
Premières corrections	3
Suivi annuel	4
Actions pour 2026-2027	4
Correctifs du lot 2	4
Montée en compétence des équipes	4
Recrutement orienté accessibilité	5
Actions pour 2027-2028	5
Correctifs du lot 3	5
Audit de suivi	5

Introduction

Wetix, en tant que prestataire du site billetterie, s'investit pleinement dans l'amélioration de l'accessibilité, conformément aux exigences du RGAA. En plaçant l'inclusion et l'accessibilité au cœur de sa stratégie numérique, nous offrons une expérience de navigation équitable à tous les internautes, quels que soient leurs besoins spécifiques ou handicaps.

Actions pour 2025–2026

Évaluation du site

Le site billetterie a été soumis à une évaluation approfondie par un cabinet spécialisé, sous-traitant de Wetix. Cette analyse a permis d'identifier les écarts par rapport aux 106 critères du RGAA, couvrant notamment la navigation, les formulaires, les contenus multimédias et les éléments interactifs.

Engagement en matière d'accessibilité

Dans une démarche ouverte, nous avons rendu public les résultats de cet audit, accompagnés d'un indice mesurant le niveau d'accessibilité ainsi qu'un plan d'action pluriannuel visant à corriger les points relevés.

Gestion des signalements

Une adresse dédiée (accessibilite@wetix.fr) permet aux utilisateurs de signaler les difficultés rencontrées. Chaque retour est analysé par Wetix, partagé à votre Client et pris en charge selon son niveau de gravité et ses conséquences sur l'expérience utilisateur.

Premières corrections

Nous avons commencé par mettre en œuvre les améliorations les plus simples à réaliser sur le plan technique.

- Critère 5.3 : Certains tableaux ne sont pas reliés avec leur titre
- Critère 5.7 : Certains tableaux ne permettent pas de relier les cellules et leurs en-têtes.
- Critère 8.6 : Certains titres de pages ne sont pas pertinents
- Critère 11.5 : Dans le formulaire d'inscription, les champs de même nature ne sont pas regroupés
- Critère 11.10 : Certains champs obligatoires ne sont pas identifiables.
- Critère 11.13 : Certains champs ne disposent pas d'informations sur la nature des données à fournir par l'utilisateur.
- Critère 12.6 : Les zones de regroupement de contenus ne peuvent pas être atteintes ou évitées.

- Critère 12.7 : Certaines pages ne disposent pas de lien d'évitement ou d'accès rapide.

Actions pour 2026–2027

Correctifs du lot 2

La démarche d'accessibilité se poursuivra avec la mise en œuvre de nouvelles améliorations, cette fois-ci impliquant des ajustements techniques d'intensité moyenne.

- Critère 1.2 : Certaines images décoratives sont restituées par les technologies d'assistance.
- Critère 3.1 : Certaines informations sont transmises uniquement par la couleur.
- Critère 3.2 : Les contrastes de certains textes ne respectent pas les ratios minimum de 4,5:1 pour les textes inférieurs à 24px et de 3:1 pour les autres textes.
- Critère 3.3 : Les contrastes de certains composants d'interface ne respectent pas les ratios minimum de 3:1
- Critère 6.1 : Certains liens ne sont pas explicites.
- Critère 8.2 : Le code source généré des pages n'est pas valide et comporte des erreurs
- Critère 9.1 : Certaines pages ne sont pas structurées correctement via des titres.
- Critère 10.6 : Certains liens dont la nature n'est pas évidente ne sont pas suffisamment visibles par rapport au texte environnant
- Critère 10.7 : Le focus n'est pas visible sur l'ensemble des éléments interactifs.
- Critère 10.9 : Certaines informations sont transmises uniquement par la forme.
- Critère 12.1 : Le site ne dispose pas de deux systèmes de navigation différents.
- Critère 12.9 : La page produit de choix de date, heure et quantité présente un piège au clavier.

Montée en compétence des équipes

Nous avons lancé un programme de sensibilisation à l'accessibilité numérique à destination des équipes techniques, digitales et marketing. Cette initiative vise à consolider les savoir-faire internes sur un enjeu devenu incontournable.

Recrutement orienté accessibilité

Dès 2026, les profils recrutés pour les postes de UI designer et de développeur front-end devront démontrer une maîtrise des normes d'accessibilité numérique, notamment les standards du W3C et les critères du RGAA.

Actions pour 2027-2028

Correctifs du lot 3

Les développements les plus complexes seront entrepris en 2027, dans le cadre de la troisième phase d'amélioration du site.

- Critère 7.1 et 7.3 : Plusieurs scripts sont incompatibles avec les technologies d'assistance
- Le fil d'ariane
 - Certains boutons
 - Le panier présenté dans le menu
 - Le lien de retour en haut de page
 - Les accordéons
 - Les choix de date, heure et quantités d'un produit
- Critère 10.1 : Les feuilles de style peuvent être utilisées pour contrôler la présentation de l'information
- Critère 10.2 : Certains contenus ne sont pas présents lorsque les feuilles de style sont désactivées.
- Critère 10.3 : Certains contenus ne sont pas compréhensibles lorsque les feuilles de style sont désactivées.
- Critère 12.11 : Les contenus additionnels apparaissant au survol, à la prise de focus ou à l'activation d'un composant d'interface ne sont pas nécessairement atteignables au clavier.
- Critère 13.1 : L'utilisateur n'a pas le contrôle sur la limite de temps présentée dans le panier

Audit de suivi

Un nouvel audit sera réalisé pour évaluer les progrès accomplis, vérifier la conformité des fonctionnalités récemment mises en ligne et identifier de nouvelles opportunités d'amélioration. Dans un esprit de transparence, les résultats de cette évaluation seront rendus publics.